

DEPARTEMENT
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

327/2025

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Stationnement pour déménagement – 30 Rue de la Deniserie

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu l’instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6ème et 8ème parties ;

Vu l’arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande de l’Entreprise TRANSPORT CARRE DEMECO, 26 rue de la Morinerie, BP 242 – 37702 SAINT PIERRE DES CORPS ;

Considérant qu’il est nécessaire de régler la circulation des véhicules et des piétons, afin de permettre le bon déroulement d’un déménagement, 30 rue de la Deniserie, le 16 juin 2025 ;

Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement d’un déménagement au 30 rue de la Deniserie, le 16 juin 2025, l’Entreprise TRANSPORT CARRE DEMECO est autorisée à stationner 2 véhicules légers à cheval sur le trottoir au droit du 30 rue de la Deniserie ;

Article 2 : Pendant la durée du déménagement, la chaussée sera rétrécie et les piétons seront déviés sur le trottoir d’en face ;

Article 3 : La signalisation est à la charge du demandeur et sous sa responsabilité et doit être mise en place 72 h 00 avant le début des travaux ;

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté ;

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d’Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l’application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 20 mai 2025

Par délégation du Maire,
L’Adjoint.

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
Publié ou notifié le 26 MAI 2025



Date de mise en ligne sur le site internet : 1 1 JUIN 2025